

n°1

LETTRE SCOT

DU PAYS DU SOISSONNAIS VALOIS

**PAYS DU SOISSONNAIS
VALOIS - PETR**
2 ALLÉE DES NOBEL
PARC GOURAUD
02200 SOISSONS



03 23 73 75 69



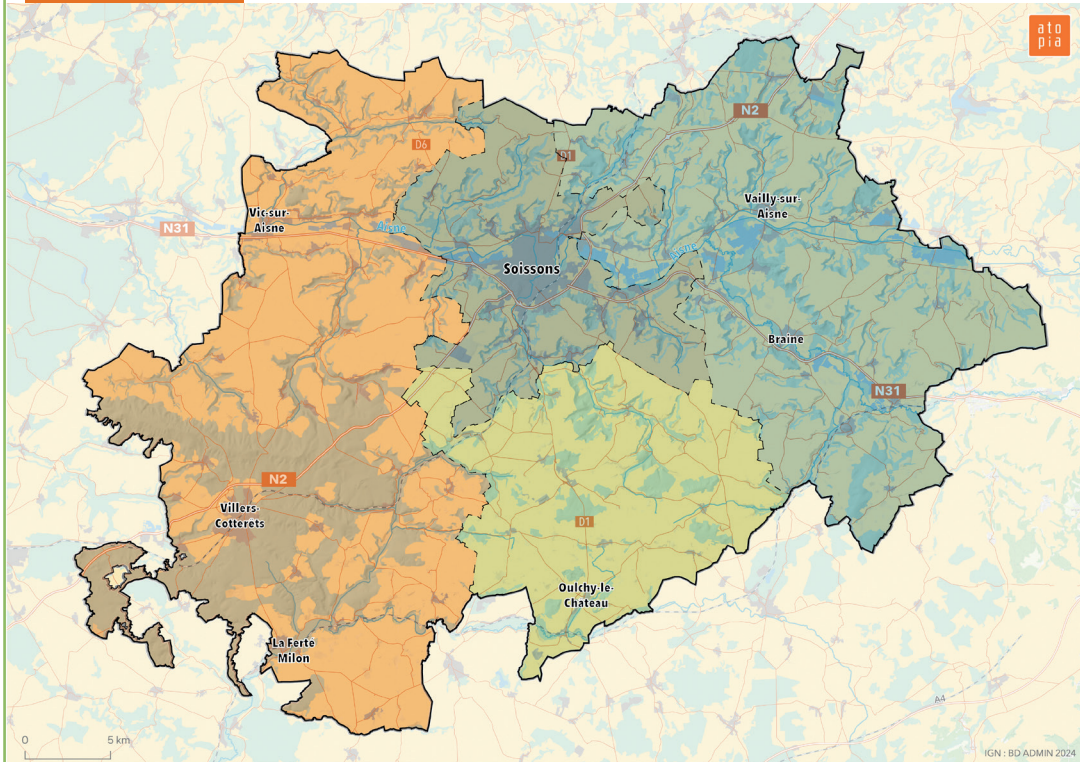
contact@soissonnaisvalois.fr



paysdusoissonnaisvalois.fr



Le territoire du SCoT du PETR du Soissonnais-Valois



Le mot du président

Chères habitantes, chers habitants
du Pays du Soissonnais-Valois,

Les élus du Grand Soissons, de Retz en Valois, du Val de l'Aisne et
du Canton d'Oulchy-le-Château ont décidé d'œuvrer ensemble
pour définir un avenir désirable pour notre bassin de vie.

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous présenter les
premières lignes de notre Schéma de Cohérence Territoriale valant plan Air Energie
Climat (SCoT-AEC). Ce document stratégique, élaboré en collaboration étroite par
l'ensemble des élus locaux, vise à dessiner le futur de notre territoire pour les vingt
prochaines années.

Notre ambition commune est de bâtir un modèle de développement solidaire,
innovant, durable et résilient, qui valorise la complémentarité de nos espaces urbains,
périurbains et ruraux. Il répondra aux défis économiques, sociaux et environnementaux
auxquels nous sommes confrontés.

Nous avons tous à cœur de préserver et d'améliorer notre cadre de vie dans les
villes, les bourgs et les villages, de soutenir une économie locale dynamique, notre
agriculture et de renforcer les liens qui nous unissent aux grandes métropoles
voisines, tout en protégeant notre patrimoine naturel et culturel unique.

Ce SCoT sera le fruit d'une réflexion collective et partagée. Je vous invite toutes et tous
à en prendre connaissance et à participer activement aux consultations publiques à
venir.

Ensemble, faisons du Pays du Soissonnais-Valois un territoire exemplaire, tourné vers
l'avenir et au service de ses habitants.



Alain CREMONT

Président du PETR Pays du Soissonnais Valois

Destinée aux habitants du Soissonnais-Valois, la lettre SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) doit leur permettre de s'informer sur ses étapes d'avancée.

Cette première lettre présente le SCoT, ses objectifs (p2-3) et explique les différents moments de participation du public tout au long de la démarche (p.4).

Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territoriale ?

Le SCoT est un **document qui fixe les orientations stratégiques du développement de son territoire pour les 20 prochaines années.**

Il sert de cadre de référence, à la fois :

- pour les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) qui détermineront ensuite **le droit à construire** ;
- pour **l'implantation des commerces** sur le territoire (autorisations d'exploitation commerciale, grandes opérations d'aménagement) et le développement de l'activité et de l'emploi.

C'est donc un document stratégique et opérationnel.



Qu'est-ce que le volet AEC ?

Le volet **Air-Énergie-Climat (AEC)** du SCoT inclut une série concrètes d'actions visant à :

- **réduire** la consommation d'énergie et augmenter l'utilisation des énergies renouvelables afin de tendre vers la neutralité carbone;
- **améliorer** la qualité de l'air en réduisant les pollutions;
- **adapter** le territoire aux impacts du changement climatique (inondations, vagues de chaleur, etc.)



Pourquoi élaborer un SCoT-AEC ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie va permettre :

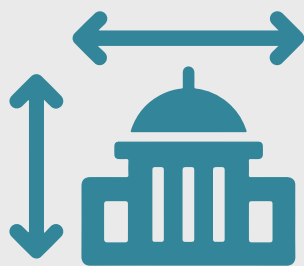
D'envisager une réflexion globale et stratégique

sur le développement du territoire et ses évolutions afin d'anticiper les besoins de ses habitants, commerces, entreprises,... Cette réflexion intègre la gestion du foncier comme localisation des espaces devant évoluer.



De développer une approche sur la qualité du territoire

qui aborde les aspects architecturaux, patrimoniaux, paysagers et environnementaux et qui intègre la fonctionnalité et l'usage des espaces pour envisager leur évolution.



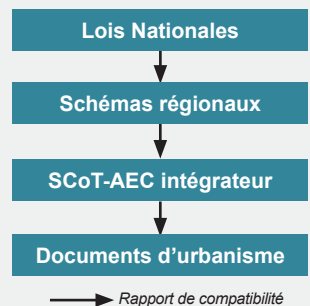
De conforter un projet de territoire partagé

au sein duquel les différents intervenants contribuent activement à un développement harmonieux du territoire.



D'intégrer des lois nationales

et les déclinaisons régionales dans un document de référence permettant de définir une trajectoire propre au PETR pour atteindre les objectifs fixés.



Les caractéristiques du territoire : éléments fondateurs du SCoT

Le territoire du SCoT regroupe 4 intercommunalités : celles-ci se sont rassemblées au sein d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, le Pays du Soissonnais-Valois. Au travers l'élaboration de ce SCoT, il a pour objectifs :

STRUCTURATION DU TERRITOIRE

- Affirmer la pertinence d'une nouvelle échelle territoriale par une approche élargie des enjeux (démographie, stratégie foncière, mobilité, économique, habitat, santé...);
- Construire un nouveau modèle solidaire, innovant et résilient, qui s'appuie sur la complémentarité des territoires urbains et ruraux ;

MÉTROPOLISATION ET MOBILITÉ

- Créer des liens avec l'espace métropolitain du Grand Paris et des agglomérations voisines (Reims, Compiègne, Château-Thierry, Laon) en renforçant les mobilités notamment le réseau ferré et routier ;

ÉCONOMIE

- Construire un projet de territoire qui repose sur une économie attractive, compétitive, innovante et durable pour s'inscrire dans les stratégies régionales et nationales, développer l'offre de formation en lien avec les métiers et besoins du bassin d'emploi et aménager des parcs d'activités, notamment autour du développement économique industriel, tertiaire et résidentiel ;

HABITAT

- Mener une politique de d'habitat volontariste qui promeut la mixité sociale et qui favorise une offre de logements innovante pour offrir un parcours résidentiel complet, lutter contre l'habitat indigne et améliorer l'économie résidentielle ;

CADRE DE VIE ET PATRIMOINE

- Sauvegarder et valoriser la diversité du patrimoine culturel et naturel, vecteur de l'identité du territoire dans le cadre d'une démarche de labellisation type «Pays d'Art et d'Histoire», en structurant l'offre touristique et de loisirs et en promouvant la «destination» pour renforcer l'attractivité du territoire ;

UN TERRITOIRE PLUS INCLUSIF

- Contribuer à la lutte contre les inégalités, notamment l'illétrisme et l'illectronisme ;
- Accompagner l'enfance et la jeunesse dans l'accès à des solutions d'enseignement plurielles (présentiel, distanciel...) et dans le développement des savoirs ;

ENVIRONNEMENT

- Intégrer les enjeux de la transition écologique et climatique pour mieux maîtriser les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La composition du Pays du Soissonnais et du Valois

Le Pays du Soissonnais et du Valois c'est ; **107 206 habitants, 163 communes**, répartis sur **4 intercommunalités** :

Communauté de Communes
Retz-en-Valois



54 communes

28 939 habitants

Grand Soissons
Agglomération



27 communes

52 447 habitants

Communauté de Communes du **Canton**
d'Oulchy-le-Château



26 communes

5 536 habitants

Communauté de Communes du
Val de l'Aisne



56 communes (avec une commune nouvelle Pargny et Filain fusion de Pargny-Filain et Filain au 01/01/2025)

20 284 habitants

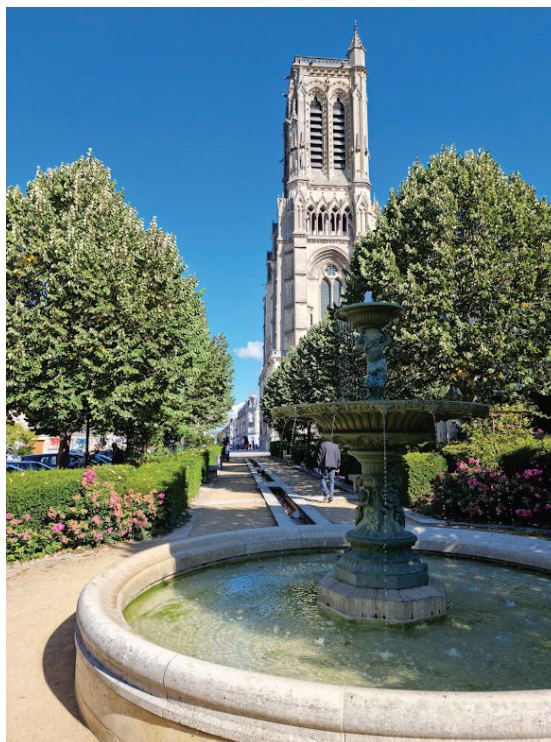
source : population de référence INSEE au 01/01/2022

Éléments clés du diagnostic



DÉMOGRAPHIE

- Une croissance démographique positive entre 1968 et 2014 (+17 %), suivie d'une stagnation puis d'une **légère diminution de la population entre 2014 et 2020**. Entre 1975 et 2014, la croissance démographique est soutenue par un nombre de naissances supérieur aux décès. À partir de 2014, la population du Soissonnais Valois diminue légèrement avec plus de décès que de naissances. L'arrivée de nouveaux résidents sur le territoire ne suffit pas à inverser la tendance.
- **La population vieillit.** Un tiers des habitants aura plus de 65 ans d'ici 2040, ce qui fait naître des enjeux en matière de services de santé, d'accessibilité, etc. pour répondre aux besoins spécifiques des seniors.
- **Une population à la fois urbaine et rurale :** Une moitié de la population vit dans l'agglomération de Soissons et Villers-Cotterêts. L'autre moitié vit dans des communes rurales.



107 658
habitants

50%

de la population se concentre dans 2 pôles



2,9

personnes par ménage en moyenne



34 %

de la population a moins de 30 ans



HABITAT

- **Un parc de très grands logements qui ne réponds pas aux besoins des petits ménages.** Les logements 2 pièces ou moins représentent seulement 13% du parc tandis que 34% des ménages sont composés de personnes seules.
- **Beaucoup de logements anciens, construits avant les premières normes d'isolation et d'efficacité énergétique, restent inoccupés.**
- Un parc de logement social en augmentation, concentré dans les polarités et soumis à une tension.



69 %

de logements de 4 pièces ou plus

20 %

de logements locatifs sociaux

8 %

de logements vacants



ÉCONOMIE

- **Les emplois sont concentrés dans les pôles urbains** (Soissons et son agglomération et Villers-Côtterets).
- **Le déclin industriel a touché l'ensemble des sphères économiques du territoire** avec une baisse du nombre d'emplois depuis 1975.
- **Une armature commerciale cohérente**, avec de nombreuses centralités dotées d'une offre de proximité qui permet de répondre aux besoins des habitants.
- **Une activité touristique en développement** reposant sur le patrimoine historique et culturel du territoire.



33 900

emplois sur le territoire



77 %

des emplois appartiennent au domaine tertiaire



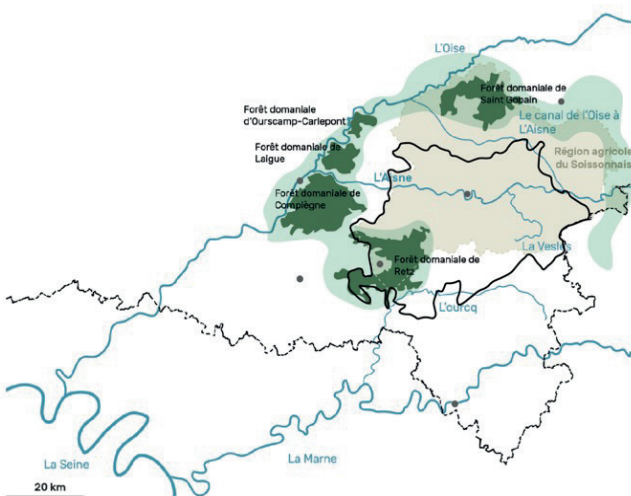
34

zones d'activités et commerciales



ENVIRONNEMENT

- **Un territoire riche en patrimoine** provenant de son passé historique, industriel et culturel.
- **4 ambiances paysagères** avec la Vallée de l'Aisne, le plateau du Soissonnais, le massif forestier de Retz et le plateau de l'Orxois-Tardenois.
- **Les milieux naturels sont menacés et méritent d'être protégés** pour valoriser le cadre de vie des populations locales.



Quel calendrier pour l'élaboration du SCoT ?

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial sert à mettre en avant les caractéristiques du territoire. Il sert à identifier les problématiques auxquelles sera confronté le Pays du Soissonnais Valois dans les prochaines années, ainsi que les leviers d'actions mobilisables pour orienter son évolution.

PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Après avoir identifié les problématiques à venir sur le territoire, le temps est venu de mettre en place un projet politique pour les 20 prochaines années. Ce projet tentera de répondre aux besoins des habitants, des acteurs économiques, des enjeux environnementaux. Il sera porté par les élus.

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

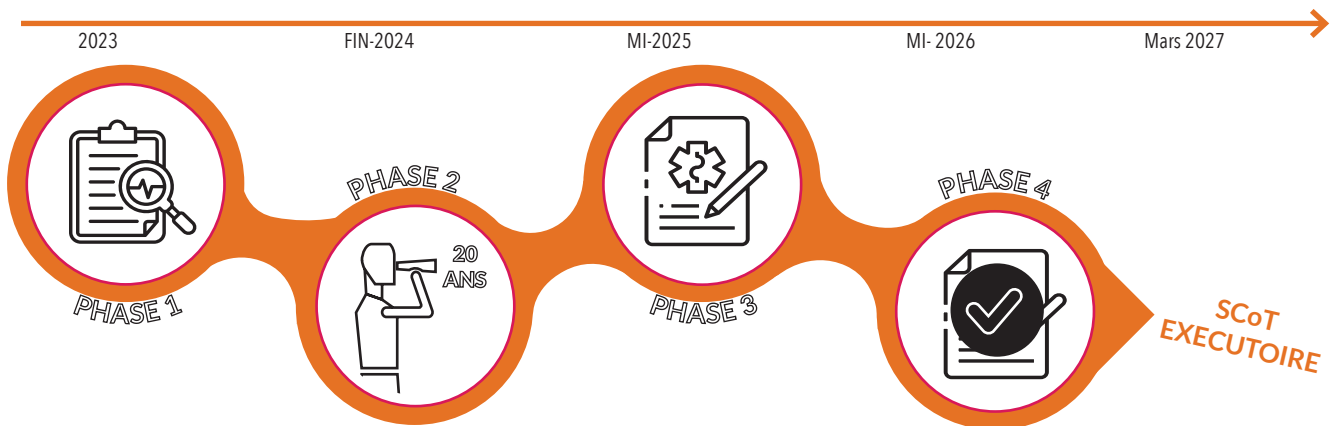
Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline ce projet en objectifs thématiques, respectant les caractéristiques de chaque partie du territoire. Il fixe des objectifs concernant l'aménagement du territoire (utilisation de l'espace, mobilités, continuités écologiques...)

FINALISATION DU DOSSIER

Suite à l'élaboration du dossier de SCoT, celui-ci est arrêté (voté) en Comité Syndical (avec l'ensemble des élus du PETR). Il est soumis à l'ensemble des personnes publiques associées (État, Région, Département...) et enfin aux habitants et différents acteurs du territoire au travers l'enquête publique.

APPROBATION

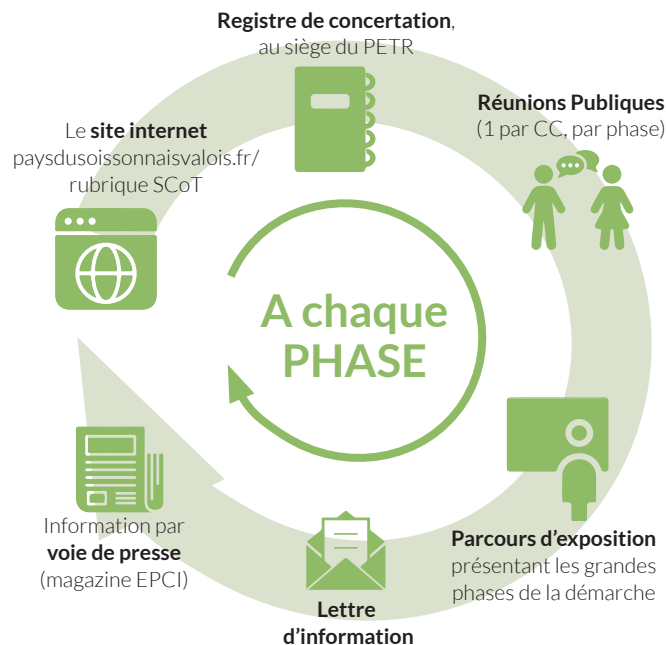
Après avoir soumis aux élus l'ensemble des retours de l'enquête publique, des modifications sont apportées au dossier de SCoT. Cette dernière version est ensuite re-votée en Comité Syndical, rendant le SCoT exécutoire.



La population dans l'élaboration du SCoT

Différents outils de participation du public vont être mis en place pendant l'élaboration du SCoT pour intégrer les points de vue des habitants et acteurs du territoire dans la réalisation du document.

À chaque étape, différents temps de concertation seront organisés : Réunions publiques, publication de lettres d'information, articles dans la presse, parcours d'exposition...



Les canaux de communication

Site internet :

paysdusoissonnaisvalois.fr



Mail :

contact@soissonnaisvalois.fr

Demandez à être tenu informé des instances de concertation par mail.